[](http://camping-premian.fr/)

**CONDITIONS GENERALES DE VENTES**

Toute réservation devient effective à réception du mail de confirmation du Camping Municipal de Prémian et de l’acompte de 25 %. Tout séjour est nominatif, strictement personnel et non cessible.

Le client s’engage à respecter le règlement intérieur du camping qui est affiché à la réception.

* **ASSURANCE**

Le campeur doit être assuré pour sa responsabilité civile et celle de sa famille et animaux s’il y a. Il garde la responsabilité de son installation et de son matériel.

* **LOCATION D’EMPLACEMENT**

Le locataire accepte l’emplacement en état (arbre, plantations…).

Chaque location de parcelle débute à partir de 17 heures le jour d’arrivée et se termine avant 12h le jour du départ. Les jours sont comptés par nuit passée. En cas de départ après 12h une nuit supplémentaire vous sera facturée.

L’emplacement doit être libéré et remis en état initial à la fin du séjour. Les préférences formulées lors de la réservation seront satisfaites dans la mesure des disponibilités, sans engager la responsabilité du camping.

* **LOCATION DE CHALET ET MOBILE-HOME**

En haute saison, les arrivées et les départs ont lieu les samedis, réservation uniquement à la semaine. En moyenne saison vous avez la possibilité de louer à la nuit ou à la semaine. Arrivée après 17h, départ avant 10h. Les hébergements locatifs sont entièrement équipés, mais les linges de lit ainsi que les draps de bain sont à apporter, la remise en ordre ainsi que le nettoyage restent à votre charge. Une caution de 150 euros sera déposée à l’arrivée et restituée en fin de séjour, déduction faite, éventuellement du coût du matériel manquant et des frais de remise en état. Elle garantit également la propreté impeccable des locaux. La location du chalet peut accueillir maximum 8 personnes, et celle du mobile-home peut accueillir maximum 4 personnes. Les jeunes enfants ou les bébés sont considérés comme des personnes à part entière. Les animaux sont acceptés à condition qu’ils soient signalés. Aucune déduction ne sera consentie en cas d’arrivée retardée ou de départ anticipé.

* **ANNULATION**

De notre fait, vous obtiendrez le remboursement de toutes les sommes versées.

De votre fait les acomptes ne pourront en aucun cas être récupérés par le client.

Nous ne proposons pas de garantie annulation, veuillez vérifier que vous en avez une auprès de votre compagnie d’assurance. Tout désistement ou modification de réservation devra nous parvenir par lettre ou e-mail.

* **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations que vous nous communiquez à l’occasion de votre réservation ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du Camping Municipal de Prémian, pour le traitement de votre commande et pour renforcer la communication et l’offre de services qui vous seront réservés.

* **RESPONSABILITE**

La responsabilité du Camping Municipal de Prémian, au-delà de sa responsabilité légale, n’est pas engagée en cas de :

* Vol, perte ou dommage, de quelque nature qu’il soit pendant ou après le séjour.

Camping de Prémian

Les Terrasses du Jaur

34390 PREMIAN

04.67.97.27.85

[contact@camping-premian.fr](mailto:contact@camping-premian.fr)

<http://camping-premian.fr/>